Résolution du 26 février 2019 de M. Daniel Sormanni: «Plan d'action contre le sexisme et le harcèlement dans l'espace public: le Conseil municipal veut un suivi».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 26 février 2019)

RÉSOLUTION

Considérant:

- la motion M-1275 intitulée: «Harcèlement de rue, ça suffit!», acceptée par une large majorité du Conseil municipal le 7 mars 2017, demandant au Conseil administratif, en concertation avec les associations et le Canton, de prendre des mesures contre le harcèlement de rue:
- le dépôt par le Conseil administratif de la proposition PR-1339 demandant un crédit extraordinaire de 193 000 francs pour démarrer immédiatement le plan d'action contre le sexisme et le harcèlement dans l'espace public;
- la demande de vote sur le siège par le Conseil administratif de la proposition PR-1339;
- la volonté du Conseil municipal de donner rapidement les moyens à l'administration pour commencer la mise en œuvre de ce plan;
- la volonté du Conseil municipal de suivre la mise en œuvre de ce plan, notamment en vue de se déterminer sur la libération des fonds nécessaires pour les années 2020 et 2021,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui présenter, en vue des travaux sur le projet de budget 2020, un point de situation de la mise en œuvre du plan d'action contre le sexisme et le harcèlement dans l'espace public. Ce point de situation devra ensuite être établi annuellement, en parallèle aux comptes 2019 et 2020.